

## Note de la Commission des CE sur l'attitude danoise au sujet du Nordek (Bruxelles, 18 février 1969)

**Légende:** Le 18 février 1969, à l'occasion de la visite à Bruxelles du député danois Anders Andersen, la direction générale des relations extérieures de la Commission européenne adresse au commissaire Gaetano Martino une note d'information au sujet de la position du Danemark vis-à-vis du projet de Nordek.

**Source:** Archives historiques des Communautés européennes, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Edoardo Martino, EM. Coopération nordique 1967-1969, EM 58.

**Copyright:** (c) Archives Historiques de l'Union européenne-Florence

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/note\\_de\\_la\\_commission\\_des\\_ce\\_sur\\_l\\_attitude\\_danoise\\_au\\_sujet\\_du\\_nordek\\_bruelles\\_18\\_fevrier\\_1969-fr-744ee92a-e2d8-4ed3-85f7-3a5e228cab17.html](http://www.cvce.eu/obj/note_de_la_commission_des_ce_sur_l_attitude_danoise_au_sujet_du_nordek_bruelles_18_fevrier_1969-fr-744ee92a-e2d8-4ed3-85f7-3a5e228cab17.html)

**Date de dernière mise à jour:** 04/09/2012

Direction générale des relations extérieures Bruxelles, le 18 février 1969

HGK/mcd

## Note à l'attention de M. MARTINO

Membre de la Commission

Objet : Visite de M. Anders Andersen, Membre du Parlement danois

Attitude danoise au sujet de l'Union Economique Nordique (Nordec)

1. Les Premiers Ministres des Pays nordiques (Danemark, Finlande, Norvège, Suède) ont, lors de leur réunion du 23 avril 1968, décidé un renforcement de la coopération nordique (cf. annexe I). A la suite de cette décision, un rapport préliminaire a été établi par un Comité nordique composé de hauts fonctionnaires gouvernementaux des Pays nordiques, sur les possibilités de réalisation d'une union douanière et économique entre les pays concernés. La délégation danoise a fait annexer au rapport des commentaires dont je vous prie de bien vouloir trouver le texte en annexe II. Ce rapport a été examiné au cours des deux réunions des Premiers Ministres qui se sont tenues en février 1969. A l'issue de ces réunions les experts ont été mandatés d'approfondir leurs travaux et présenter, pour la réunion des Premiers Ministres du 15 juillet 1969, des solutions pour tous les domaines qui sont restés en suspens. Les dernières directives seraient données aux hauts fonctionnaires après la session du Conseil nordique qui se déroulera au début du mois de mars, et les Premiers Ministres se sont réservés de demander un projet de traité déjà pour le 15 juillet 1969.

2. Le plan pour la Nordec part d'une initiative danoise, donc du pays qui, sur le plan géographique, économique et politique, est le plus orienté parmi les Pays nordiques vers l'adhésion à la Communauté. Une des raisons qui ont amené la création de ce plan était certainement la résignation devant l'impossibilité d'adhérer à la CEE, au moins dans un proche avenir.

Cependant il convient de signaler que le Danemark a tenu à souligner qu'une coopération nordique plus étroite devrait faciliter la coopération dans un cadre européen plus large et ne serait pas en contradiction avec la demande d'adhésion. C'est pour cette raison d'ailleurs que les hauts fonctionnaires ont été chargés de tenir compte dans leurs travaux des réalisations de la CEE, notamment dans les secteurs de la politique agricole et du tarif douanier. On s'efforce par exemple autant que possible d'établir le T.D.C. nordique au même niveau que le T.D.C. de la CEE. On remarquera d'ailleurs que les Danois - allant plus loin que la Finlande, la Norvège et la Suède - envisagent même sur le plan institutionnel de la Nordec une procédure se rapprochant du fonctionnement de la CEE: il devrait être institué non seulement un Conseil de Ministres, mais aussi une Commission nordique de coopération composée de 9 membres, dont 3 pour la Suède, et 2 pour chacun des autres pays. Cette commission serait chargée d'élaborer et de présenter au Conseil les propositions nécessaires pour la mise en oeuvre de la coopération. Le Danemark s'efforce aussi d'obtenir des conditions de dénonciation qui lui permettraient, dans le cas d'une adhésion à la CEE, de quitter la Nordec dans un court délai.

On peut se demander si ces précautions sont suffisantes pour éviter que l'éventuelle formation de la Nordec n'affaiblisse la volonté du Danemark de parvenir à une adhésion à la CEE. Les avantages économiques de la Nordec et une certaine institutionnalisation donneraient certainement à la nouvelle organisation un poids tel que la décision d'adhérer à la CEE pourrait devenir de plus en plus difficile à maintenir.

3. Sur le plan économique, l'important problème de fond pour le Danemark est la question de la politique agricole de la Nordec. Dans ce domaine, la délégation danoise a proposé qu'un plan établissant des principes de base d'une coopération nordique dans le domaine de la politique agricole soit adopté au plus tard lors de l'entrée en vigueur de l'union douanière. Les Danois voient dans la création d'un fonds agricole nordique le moyen de faciliter une expansion continue des échanges de produits agricoles à l'intérieur de l'union douanière nordique. A long terme, ce fonds ne devrait financer que des améliorations structurelles, mais pendant une période de transition et jusqu'à ce que les échanges aient atteint un certain niveau, il devrait également financer des mesures visant à stabiliser les prix à l'exportation.

Un règlement satisfaisant du problème agricole conditionne vraisemblablement l'accord du Danemark à la création de la Nordec dans laquelle ce pays renoncerait au profit de ses partenaires et notamment de la Suède au régime tarifaire extrêmement libéral (le plus souvent des droits 0) qu'elle applique aux très nombreux produits industriels que ne produit pas l'industrie danoise.

4. Par ailleurs les représentants diplomatiques danois ont déjà rappelé que les arrangements commerciaux envisagés dans la CEE défavoriseraient à coup sûr d'une part les intérêts danois d'exportations dans le secteur agricole et ne comporteraient d'autre part probablement pas suffisamment d'avantages commerciaux pour ce pays. Ils pensent en effet que si la Grande-Bretagne se déclarait disposée à acheter plus de produits agricoles à la CEE, ce serait au détriment des intérêts d'exportations danois sur ce marché. Reste à savoir encore comment les Danois opéreraient s'ils devaient choisir entre la Nordec et un arrangement commercial conclu dans la perspective de l'adhésion, englobant une gamme assez grande de produits pour lesquels des avantages commerciaux considérables seraient accordés.

Le Directeur Général.